



H.1 ÉTUDES GÉNÉRALES

a- Actions aidées

Les études générales concernent les domaines suivants :

- compréhension et connaissance de l'état et du fonctionnement actuels de l'hydroécosystème et de l'hydrogéologie, ainsi que de l'impact des pressions qui s'y exercent ;
- compréhension de l'évolution du fonctionnement de l'hydroécosystème, de l'hydrogéologie et du continuum terre-mer à plus long terme sous l'action des changements globaux ;
- compréhension de la gouvernance du monde de l'eau, et la connaissance de la dynamique sociétale, économique, réglementaire du monde de l'eau, notamment sous l'action des changements globaux.

Les projets doivent être cohérents avec les cadres suivants :

- complémentarités d'échelle (nationale et de bassin) et thématiques, établies entre les actions respectives des agences de l'eau et de l'agence française de la biodiversité (AFB) ;
- programmes de recherche territorialisés à la gouvernance desquels participe l'agence de l'eau Seine-Normandie. Ceux-ci sont au 01/01/2019 au nombre de 4 (PIREN Seine, OPUR, GIP Seine Aval, Programme Sélune).

Relèvent également des études générales les actions de médiation scientifique destinées à favoriser l'appropriation des résultats de recherches et d'études par l'ensemble des gestionnaires de l'eau du bassin.

Si des actions relèvent du domaine de responsabilité d'un autre établissement public financeur, l'agence se réserve le droit d'orienter le maître d'ouvrage vers ce dernier, notamment lorsque les recherches relèvent d'une échelle supérieure au bassin (financement agence française pour la biodiversité par exemple).

Au-delà de l'acquisition de connaissances, les études générales couvrent également les études transversales de programmation à l'échelle d'unités hydrographiques cohérentes et de territoires d'actions prioritaires (grandes masses d'eau ou regroupement de masses d'eau, contrat de référence, aires d'alimentation de captages, zones sensibles à la pollution microbiologique...).

De manière générale, elles visent à :

- accroître les connaissances ainsi que l'utilisation de celles-ci pour de nouvelles applications ;
- cerner les questions et les enjeux prioritaires ;
- anticiper les évolutions relatives au domaine de l'eau ;
- adapter les interventions en conséquence.

H.1 - ÉTUDES GÉNÉRALES

Pour l'ensemble des études aidées, une attention particulière sera apportée aux modalités favorisant le retour et le partage d'expériences, la diffusion des connaissances vers les citoyens et les acteurs du bassin.

Les études générales couvrent également les opérations visant à accompagner les maîtres d'ouvrages pour l'exercice de leurs compétences.

Les connaissances acquises doivent être utiles pour la gestion des hydroécosystèmes continentaux ou marins du bassin Seine-Normandie, y compris en matière d'adaptation au changement climatique et de biodiversité. Le projet d'étude doit démontrer la plus-value des travaux proposés par rapport aux travaux existants.

b- Modalités

— Assiette

Intégralité du montant retenu.

— Niveaux d'aide

Nature des travaux	Taux d'aide (S = subvention A = avance)	Prix de référence prix plafond	Compte programme	Observations
Études générales et actions de médiations scientifiques	S 80 %	Non	3110	L'agence intervient en complément des partenaires du bassin pour les programmes scientifiques
Études de programmation	S 80 %	Non	3110	
Appui à l'émergence de maîtres d'ouvrage	S 50 %	Non	2420	
Études de gouvernance, notamment pour l'exercice de la compétence GEMAPI	S 80 %	Non	2911 ou 3110	CP 2911 si SAGE CP 3110 si absence de SAGE